

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **mardi 4 juillet 2023**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
3. Cette demande vise à autoriser l'ajout d'un logement additionnel de type locatif pour l'immeuble à usage « habitation bifamiliale (H2) » sis au 66-68, rue Pouliot Nord.
4. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande d'usage conditionnel.

FAIT À RIMOUSKI, CE 14^e JOUR DE JUIN 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier